



Bagnolet le 25 septembre 2019

COMITE DIRECTEUR – 21 septembre 2019

FFKMDA

38, rue Malmaison
93170 - BAGNOLET

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Christian **ROBERT**, Erick **ROMEAS**, Jean-Luc **GUETROT**,

Bruno **BRIAND**, Hervé **COUDELAS**, Elisabeth **CONFORTINI**, Emmanuel **DELAMPER**, Serge **GUILHOU**, Brice **HOARAU**, Nabil **MAZARI**, Kouider **SABOUR**, Patrick **VIGNAU**

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Alain **ARGENTIN** (*pouvoir à Bruno BRIAND*), Anissa **BENADDA**, Serge **CASTELLO** (*pouvoir à Christian ROBERT*) Régis **DUBOIS** (*pouvoir à Brice HOARAU*), Philippe **DELIAC**, Eric **LECLERCQ**, Achwak **NASSER**, Angélique **PITOT** (*pouvoir à Kouider SABOUR*), Aurélie **RZASA**, Patrice **SANTERO** (*pouvoir à Nadir ALLOUACHE*), Jean-Bernard **SAUTRON**, Haykail **ZAEIR**.

Invités :

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS**, DTN Adjoint,

En préambule à ce Comité Directeur, le Président invite les membres à une visite des nouveaux locaux de la FFKMDA. Le Président est remercié et applaudi par le CD pour l'opportunité d'accession à la propriété qu'il a donnée à la FFKMDA.



1- Validation du PV du CD du 27 avril 2019

Le PV du CD du 27 avril ne fait l'objet d'aucune modification

Voté à l'unanimité.

2- Changement d'adresse du siège FFKMDA

L'Assemblée générale de février 2019 avait décidé de l'achat du nouveau siège et du montant du crédit engagé.

Le Comité Directeur est sollicité pour officialiser le changement d'adresse.

Le siège de la FFKMDA sera désormais situé 38, rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Voté à l'unanimité.

3- AMI - MMA

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ministre des Sports auprès des fédérations pour l'obtention de la délégation du MMA a donné lieu à la réalisation d'un gros dossier.

Sans prévaloir des décisions qui seront finalement prises à terme, le DTN rappelle que l'accueil du MMA n'est que temporaire, la structure retenue pour l'intégrer ne servant que « d'incubateur » à une future fédération qui d'ici deux ou trois ans, devrait être en capacité de gérer seule la discipline. Il indique les grandes lignes sur lesquelles la FFKMDA a dû se positionner. Il reste néanmoins quelques interrogations qui sont soumises à l'approbation du Comité Directeur.

- Licence MMA (mise en place le 1^{er} janvier)

La question d'une licence « spéciale » pour le MMA est posée.

Les protagonistes de la discipline ont fait savoir qu'ils souhaitent qu'une licence spécifique pour le MMA soit prévue.

Cependant, la licence unique a une part non négligeable dans le développement de la FFKMDA qui a bâti son succès sur ce fondement. Le Comité Directeur ne souhaite pas revenir sur ce principe.

Il est préconisé de créer une occurrence « MMA » dans le logiciel qui facilitera le comptage des pratiquants.

Un aménagement est par ailleurs envisagé proposant aux « pro » de pouvoir passer en classe A pour combattre dans une autre discipline que leur discipline de choix N°1 : ex : 1 pro en Muaythai pourra combattre en MMA en classe A, 1 pro en MMA pourra combattre en K 1 et/ou en Muaythai en classe A. Cette passerelle ne sera possible que de la classe pro à la classe A.

Il est évoqué le nombre potentiel des licenciés supplémentaires qui pourraient rejoindre la FFKMDA si le MMA lui était attribué et qui est évalué entre 2 000 et 3 000 licenciés.



La pratique du MMA est surtout développée dans les structures privées et les pratiquants des compétiteurs.

- Règlement

Il a été présenté pour l'AMI, un RTS spécifique qui propose une pratique du MMA comme étant le prolongement logique du Pancrace et réservée aux catégories ayant accès au plein contact.

- Retro-planning de l'Appel à Manifestation d'intérêt*.
 - Rendu des dossiers le 27 septembre.
 - Recalibrage des RTS d'après les directives du MS : Mi-novembre.
 - mi-octobre : désignation par le jury de la Fédération d'accueil
 - 1^{er} janvier 2020 – attribution de la délégation du MMA

4- Organisation de compétitions internationales (Corse, ARA)

La FFKMDA s'interroge sur l'opportunité de donner plus de latitude à ses structures pour organiser de plus nombreuses compétitions et ainsi augmenter l'offre pour ses licenciés.

2 ligues ont demandé l'autorisation d'organiser des compétitions internationales.

- Ligue Auvergne – Rhône-Alpes Open
Panda master tours (31/10 au 03/11)
Open dans toutes les disciplines de tatamis ouvert à tous les licenciés.

- Ligue de Corse
Open international en mars

Voté à l'unanimité.

Il est rappelé que les organisations en ligue doivent obligatoirement avoir l'aval de la ligue. Les clubs qui souhaitent organiser doivent être accompagnés.

5- Point sur la situation dans les ligues.

- Point politique

Le Président ALLOUACHE rappelle que les ligues sont les organes déconcentrés de la fédération et qu'elles doivent mettre en œuvre la politique votée par le Comité Directeur fédéral.

Si les ligues suivent globalement le développement de la fédération, certaines connaissent des difficultés notamment suite à des problèmes de gouvernance, ce qui creuse l'écart entre petites et grosses ligues, qui n'ont dès lors, plus les mêmes difficultés de gestion et de développement.

La ligue Corse a fait l'objet d'une prise en charge par la FFKMDA pour l'organisation de son AGE et sa restructuration.

* NDLR : La date de remise des dossiers pour l'AMI a, au lendemain du Comité Directeur, était différée de 2 mois.



Depuis le changement de gouvernance, la nouvelle équipe en place affiche de réelles ambitions pour la région, renouant avec les institutions régionales et avec des clubs déçus par l'ancien système.

La ligue des Pays de Loire est à son tour en grandes difficultés.

Le Président Nordine EL HAOU a démissionné cet été, suite à des querelles personnelles et une lutte intestine et historique entre clubs de Muaythai et clubs de Kick dans la région.

L'enjeu est d'autant plus important que cette ligue qui couvre un territoire important est « sous-licenciée » au regard de son potentiel. Par ailleurs, les structures concurrentes à la FFKMDA se mobilisent pour occuper le terrain.

La FFKMDA suit l'évolution politique de cette ligue qui doit décider de son avenir prochainement. Si aucune décision constructive n'est arrêtée, elle se verra dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent.

- Point sportif
 - Les coupes régionales font l'objet d'une discussion. Certaines sont organisées et ne donnent pas lieu à l'engouement attendu. Les petites ligues qui ont à peine les moyens d'organiser un championnat régional décent n'ont pas de budget pour organiser des coupes de ligues. Il est demandé d'ouvrir les coupes de ligues organisées aux autres ligues. Le comité Directeur n'est globalement pas contre cette proposition mais s'interroge sur la capacité d'accueil des « organisants » et sur les surcoûts budgétaires que cela entraînerait. La question doit être traitée au cas par cas.
 - Les inter-ligues pourraient être réactivées. Des réflexions sur un « format » modernisé doivent être menées.
 - La ligue ARA demande si l'Equipe de France sera envoyée cette saison à Rimini comme l'année dernière, le Président indique que ce déplacement est envisagé mais pas encore arrêté. L'information sera donnée dès que la décision sera prise. Le staff technique doit se réunir prochainement pour étudier les meilleures opportunités de rencontres à l'international.

6- Point sur les CTS

La parole est donnée aux cadres techniques : Albert PERNET, DTN et Laurent BOIS DTN adjoint pour présenter à l'assistance le problème global des CTS en France et plus particulièrement du leur.

La nouvelle gouvernance du Sport décidée fin 2018 a créé l'Agence Nationale du Sport, groupement d'intérêt public, dont les objectifs sont de piloter d'une part, le haut niveau et d'autre part le développement de la pratique dans les territoires.

Le deuxième pôle tourné vers les fédérations et le monde sportif associatif a dans un premier temps confié la part territoriale de la gestion du CNDS aux fédérations pilotes (dont la FFKMDA).



Cette mission apparaît comme un désengagement de l'Etat sur le sport avec le projet annoncé, actuellement mis en pause pour une phase de concertation, de transférer tout ou partie des 1 600 CTS aux fédérations.

Par ailleurs, cet été, la FFKMDA a été destinataire d'un courrier ministériel alarmant, redéfinissant la convention cadre de 3 à 1 cadre technique détaché.

La suppression du poste du 3^e cadre technique qui n'effectuait plus de missions pour la FFKMDA depuis 2 ans, n'est pas réellement une surprise, en revanche qu'un 2^e poste soit supprimé est une aberration.

Dans le fond, cela ne veut pas dire qu'Albert PERNET ou Laurent BOIS seront réaffectés d'office, en revanche cela signifie que s'ils quittent la fédération, ils ne seront pas remplacés.

Ceci est très préoccupant et inégalitaire au regard d'autres fédérations qui ont beaucoup moins de licenciés que la FFKMDA mais beaucoup plus de cadres techniques....

Il est précisé que les fédérations olympiques ont été préservées dans l'optique des JO de 2024.

Albert Pernet conclut en étant rassurant et précisant que la situation peut s'améliorer aussi vite qu'elle s'est dégradée. L'obtention du Haut niveau, ou de la délégation du MMA pourraient être des facteurs favorisant pour l'attribution de postes supplémentaires.

7- Point sur le Haut Niveau

Le Haut niveau est un problème récurrent qui fait partie de toutes les discussions engagées avec les responsables du Ministère. Toujours promis, il reste une dernière validation qui tarde à arriver....

8- Point sur le CNDS

En février dernier, la FFKMDA s'est portée candidate pour instruire les dossiers de demande de subventions pour la part territoriale de l'ANS (ancien CNDS).

Une commission d'arbitrage des dossiers a été constituée qui a traité :

154 dossiers (108 dossiers clubs, 14 dossiers comités, 32 dossiers ligues)

57 dossiers n'ont pas reçu de subvention :

- 14 Dossiers recalés sur la forme : hors délais, adressés à la mauvaise fédération, manque de pièces obligatoires, doublons...)
- 19 Dossiers recalés pour budget incohérents (subvention = coût du projet, aucune ressource propre, seuil minimum non atteint)
- 24 dossiers hors cadre (demande de financement du fonctionnement de l'asso, stages en Thaïlande, organisation de galas, prise en charge intervenant, salaires déguisés...)

TOTAL : 211 000 euros distribués



Liges : 74 840 €
Comités : 21 500 €
Clubs : 114 660 €

9- Point sur les Commissions sportives

Le point sur les commissions sportives donne lieu au vote de différents règlements :

- Le règlement médical

Voté à l'unanimité.

- Les règlements sportifs sur le Bando
 - o Bando Assaut, Bando Combat amateur, Bando combat pro, Naban, Naban soumission)

Votés à l'unanimité.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses

Le comité Directeur est clôt à 16 H 15.

Nadir ALLOUACHE
Président

Serge CASTELLO
Président Délégué